

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2016

A la Mairie de Lavergne à 20 heures 30

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 18 mars 2016

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Josiane FRAUX, Sylvie GRANAT, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Absent(s) excusé(s) : Véronique CANITROT, Marie-Claude GRIMAL

Secrétaire de séance : Christophe LASVAUX

ORDRE DU JOUR

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Concernant le procès-verbal du 25 février 2016, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) COMMUNE DE LAVERGNE

N'ayant pas reçu la notification des dotations de l'état pour réaliser le budget communal, le Conseil Municipal décide d'ajourner cette question et de la reporter à une date ultérieure.

3) ECOBARRI DU POUCHOU BP LOTISSEMENT

1.2. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT ECOBARRI DU POUCHOU ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du lotissement ECOBARRI DU POUCHOU pour l'exercice 2016, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- **En section d'exploitation à la somme de 352 474,00 euros**
- **En section d'investissement à la somme de 278 000,00 euros**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du lotissement ECOBARRI DU POUCHOU pour l'exercice 2016 à l'unanimité des membres présents.

4) SERVICE ASSAINISSEMENT LAVERGNE

1.2. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SCE ASSAINISSEMENT PUBLIC LAVERGNE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du service assainissement public pour l'exercice 2016, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- **En section d'exploitation à la somme de 44 921,48 euros**
- **En section d'investissement à la somme de 154 619,27 euros**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du service assainissement public de Lavergne pour l'exercice 2016 à l'unanimité des membres présents.

5) SERVICE EAU LAVERGNE

1.2.) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SCE EAU POTABLE LAVERGNE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du service eau potable pour l'exercice 2016, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- **En section d'exploitation à la somme de 77 847,24 euros**
- **En section d'investissement à la somme de 75 477,00 euros**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du service eau potable de Lavergne pour l'exercice 2016 à l'unanimité des membres présents.

6) Demande d'acquisition d'une portion de Chemin sise à LAVERGNE par Messieurs LAGUIONIE François et Brice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles R 141-4 à 10,
Vu le décret numéro 76-921 du 8 octobre 1976,
Vu la délibération n° 2016_22 du 25 février 2016,
Vu l'arrêté n° 2016_04, du 23 mars 2016, portant délégation de signature pour les actes administratifs,

Monsieur le Maire expose que Messieurs François et Brice LAGUIONIE sont demandeurs de l'acquisition d'une emprise du terrain communal traversant leur propriété, d'une surface de 147 m².

Au vu de la configuration des lieux, la mutation n'apportera aucun changement à l'environnement permettra simplement de régulariser la situation de la propriété de Messieurs François et Brice LAGUIONIE.

Recouvert d'herbe, le terrain présente l'apparence d'un terrain privé et est à l'évidence inutilisé par le public, ne constituant ni un chemin ni un espace à vocation publique. Par ailleurs, aucune canalisation ne se situe dans le sous-sol de l'emprise concernée.

Il est de l'intérêt de la Commune de procéder à la cession de cette portion de terrain désaffectée, qui sera ainsi entretenue par Messieurs François et Brice LAGUIONIE.

S'agissant de l'emprise d'une parcelle inutilisée, le Conseil Municipal constate sa désaffectation et précise qu'il n'y a aucune suppression ou modification d'accès pour les riverains.

En conséquence, il n'y a pas lieu à enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière. Une notice explicative et un plan sont joints à la présente délibération.

Il est proposé de réaliser la vente par acte administratif, et de fixer le prix du terrain à la somme de 1,50 € par m² soit au total 220,50 €.

Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Considérant que l'aliénation de la parcelle de terrain à créer à ses riverains semble représenter la solution la plus appropriée à l'intérêt communal et s'inscrit dans le cadre d'une bonne gestion,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Article 1 : DECIDE de céder à Messieurs François et Brice LAGUIONIE la propriété de la parcelle jouxtant leur propriété, figurant sur le plan ci-après, issue de déclassement du domaine public, sise lieudit à LAVERGNE

Article 2 : FIXE le prix de cession à la somme de 220,50 €.

Article 3 : Dit que Messieurs François et Brice LAGUIONIE acquitteront l'ensemble des frais relatifs à la mutation à intervenir (géomètre, acte).

Article 4 : Dit que la mutation se fera par acte administratif recueilli par Monsieur le Maire agissant en sa qualité d'officier ministériel avec la participation du consultant MCM Consult.

Article 5 : CONFIRME l'autorisation donnée à Monsieur le Maire d'intervenir aux actes correspondants et de réaliser toutes formalités nécessaires à leur régularisation.

7) BORNAGE ET RACCORDEMENTS RESEAUX TERRAIN COMMUNAL LIEU-DIT ESPACE LATON

Monsieur le Maire rappelle l'opération locative de POLYGONE (délibération n° 2015_65 du 19/11/15) qui se fera sur le terrain communal au lieu-dit "Espace Laton".

Pour pouvoir construire les 3 pavillons, destinés à la location sociale, il est nécessaire de réajuster les divers réseaux par rapport aux futures constructions, ainsi que les limites de propriétés.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une opération sur le budget 2016 correspondante à ces travaux.

L'enveloppe budgétaire nécessaire correspondrait à :

- installation des 3 coffrets EDF :	3 000 € TTC
- bornage des lots :	1 000 € TTC
- réajustement des raccordements au réseau assainissement public :	2 700 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** une enveloppe financière à hauteur de 6 700 € TTC pour réaliser les travaux de raccordement et de bornage nécessaires pour la construction des 3 pavillons,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour contacter les entreprises afin de réaliser les travaux correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses à hauteur des 6 700 € engagés.

8) PROJET JEUNESSE CANTON DE GRAMAT 2016 ACCORD EXCEPTIONNEL POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport concernant le projet "adolescents" sur le Canton de Gramat porté par Mme Caroline MEY-FAU, Mr Maxime VERDIER et Mme Fatima RUAUD.

Rapport suivant de Mme MEY-FAU :

"Après consultation, le projet concernant les adolescents semble remporter l'adhésion de tous les maires de notre territoire.

Ainsi, nous sollicitons **ici votre accord par retour de mail**, afin de mettre en place le projet dont nous vous rappelons ici les grandes lignes :

- Projet accompagné par la CAF et le Parc
- L'association Reissa (qui gère le centre social d'Assier - Livernon) sera l'organisme porteur du projet : mise à disposition d'un animateur 5 h par semaine.

- Année 2016 : expérimentation du projet en 2 phases :

1/ **un diagnostic** (d'avril à juin) à partir des listes de jeunes communiquées par les mairies : l'animateur se rapprochera des ados et évaluera leurs besoins.

2/**mise en œuvre du projet** à partir de l'été, si le diagnostic est positif ; des **activités seront alors proposées chaque week-end et durant les vacances.**

- Coût :

1/Au cas où le diagnostic démontrerait l'inutilité de poursuivre ce projet, notamment par manque d'intérêt des ados, le coût s'élèvera seulement à **3 euros par jeune** (financement du travail de l'éducateur).

2/ Si le projet est mis en œuvre, la participation des communes est évaluée à **7 euros par jeune pour l'ensemble du projet** (diagnostic inclus) et pour l'année 2016 (coût réel 14 euros, mais cofinancement prévu)".

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider dans un premier temps, et seulement pour l'année 2016, les 7 euros par jeune pour l'ensemble du projet, si celui-ci est concrétisé. Il informe l'assemblée qu'il y aurait 34 jeunes correspondants aux critères d'âges sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après concertation et débat, à l'unanimité :

- **VALIDE, exceptionnellement**, pour l'année 2016, à titre d'expérimentation, le projet "Jeunesse Canton de Gramat",
- **VALIDE, la phase diagnostic**, concernant ce projet, à hauteur de 3 € par jeune, pour l'année 2016,
- **VALIDE, la phase "mise en œuvre du projet" si celle-ci se concrétise**, à hauteur de 7 € par jeune, pour l'ensemble du projet (diagnostic + mise en œuvre), pour l'année 2016,
- **DIT** que le paiement sera budgétisé sur le compte 6574 à titre exceptionnel pour l'année 2016.

9) PROJET CITOYENNETE COLLEGE LA GARENNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier, en date du 10 mars 2016, de Mme La Principale du Collège La Garenne de Gramat, concernant un projet citoyenneté.

Ce projet concerne les quatre classes de 4^{ème} et l'aide financière demandée aux communes contribuerait au financement de la projection du film documentaire « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent (césar 2016).

Le Conseil Municipal, après lecture du courrier, à l'unanimité :

- **DECIDE** de participer au projet citoyenneté du Collège La Garenne (ateliers avril 2016)
- **DECIDE** de verser une contribution, sous forme de subvention, d'un montant de 50 € au profit du projet citoyenneté du Collège La Garenne, pour financer la projection du film documentaire "Demain".
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016, au compte 6574.

10) CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE LAVERGNE

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Louis RIGOUSTE qui rappelle à l'assemblée leur souhait de réaliser un site internet pour la Commune de Lavergne.

Après avoir contacté plusieurs sociétés de fabrication de site internet, il présente le devis n° 404 du 9 mars 2016, concernant la société Eure-K ! icommunication domiciliée à PARDINES (46090).

Le coût de la création du site est de 1 400 € H.T

Le contrat Sérénité comprenant, la gestion des noms de domaine, la gestion de l'hébergement du site web et la gestion de la sécurité et maintenance du serveur s'élève à la somme de 280 € H.T., annuellement.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un site Web pour la Commune de Lavergne par la société Euré-K de Pradines,
- **VALIDE** le devis n° 404, du 9 mars 2016 de la société Euré-K de PRADINES, pour un montant de 1 680 € H.T. correspondant à la création du site de 1 400 € H.T. et au contrat Sérénité de 280 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016, opération n° 126 – création d'un site internet.

11) MODIFICATION ET MISE A JOUR ETAT DES VOIES TRANSFEREES A LA CC CAUVALDOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

Les modifications portent sur :

- la suppression de la voie n° 511 de Bergues d'une longueur de 62 m, qui n'existe plus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE** la suppression de la voie n° 511 de Bergues pour une longueur de 62 m ;
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale comme suit :

Commune	N°	NOM	Longueur (m)
LAVERGNE	VC N° 1	de rocamadour à bio	1632
LAVERGNE	VC N° 103	de Lavergne à Ventoulou	2221
LAVERGNE	VC N° 104	de Méjestère la Rivière	960
LAVERGNE	VC N° 104	de Méjestère la Rivière	670
LAVERGNE	VC N° 104	de Méjestère la Rivière	290
LAVERGNE	VC N° 104 bis	de Layssale à Bio	150
LAVERGNE	VC N° 108	du Mas de Bergues	1710
LAVERGNE	VC N° 201	de Lavayssière	440
LAVERGNE	VC N° 201	de Lavayssière	360
LAVERGNE	VC N° 202	de Mirabel	380
LAVERGNE	VC N° 301	de Larraufie	452
LAVERGNE	VC N° 302	de Trouillou	370
LAVERGNE	VC N° 303	de Pouchou Envergne	460
LAVERGNE	VC N° 304	des Coueurs	165
LAVERGNE	VC N° 305	de Catonié	350
LAVERGNE	VC N° 306	De Combelandie par Nouguié	900

LAVERGNE	VC N° 306	De Combelandie par Nouguié	860
LAVERGNE	VC N° 306	De Combelandie par Nouguié	816
LAVERGNE	VC N° 307	de Miquial	400
LAVERGNE	VC N° 307	de Miquial	300
LAVERGNE	VC N° 308	de Mirabel à Labrunie	480
LAVERGNE	VC N° 308	de Mirabel à Labrunie	400
LAVERGNE	VC N° 309	de Mespeil	760
LAVERGNE	VC N° 310	de l'Alzou Moulin Envergne	186
LAVERGNE	VC N° 501	de Lascarretals	132
LAVERGNE	VC N° 502	de Campagnac	280
LAVERGNE	VC N° 503	de Pech de Bouygues	280
LAVERGNE	VC N° 504	de Lautine	330
LAVERGNE	VC N° 504	de Lautine	150
LAVERGNE	VC N° 505	De Pech de Labrunie	120
LAVERGNE	VC N° 506	de Laborie	246
LAVERGNE	VC N° 506	de Laborie (non revêtue)	194
LAVERGNE	VC N° 507	de Langlade	62
LAVERGNE	VC N° 508	de Layssale à Mayrinhac	268
LAVERGNE	VC N° 509	d'Envergne par Pouchou	208
LAVERGNE	VC N° 510	de Baylissou	106
LAVERGNE	VC N° 512	du Moulin de Bergues	30
LAVERGNE	VC N° 513	du Moulin de Méjat	180
LAVERGNE	VC N° 514	des Ségalas	284
LAVERGNE	VC N° 515	de Lavergne à Langlade - sous le cimetière (non revêtue)	150
LAVERGNE	VC N° 516	de Vergnoulet	96
LAVERGNE	VC N° 517	de Nouguié Haut	320
LAVERGNE	VC N° 518	de Lavergne au moulin de Méjat	320

LAVERGNE	VC N° 519	de Sauri (non revêtue)	206
LAVERGNE	VC N° 520	voie du Lotissement / VC n°1 à VC n°515	460
TOTAL VOIRIE TRANSFEREES (mise à jour du 24 mars 2016)			20134

- **VALIDE les 20134 mètres** de longueur totale des voies communales transférées ;

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

12) QUESTIONS DIVERSES

- a) Mme Sylvie GRANAT, en tant que Présidente du Syndicat Mixte Scolaire et Péricolaire, demande s'il serait possible de transmettre au Syndicat Mixte les états des frais engagés par la commune au semestre et non en fin de clôture du compte administratif.

Le Conseil Municipal valide sa demande d'adresser les états au semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Josiane FRAUX

Sylvie GRANAT

Christophe LASVAUX

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE